**TRAME D’AUTOEVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (EESPIG)**

**PRÉAMBULE**

Le référentiel d’évaluation des Établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) est défini en trois catégories structurantes de l’auto-évaluation et de l’évaluation externe :

* **Les domaines :** ils définissent le périmètre global de l’évaluation. À chaque domaine sont associées plusieurs références. Le référentiel comprend huit domaines.
* **Les références :** elles expriment les attendus de l’évaluation. Elles sont exprimées par une action mettant l’établissement en situation.
* **Les questions :** elles précisent le contenu des références, mais n’ont pas nécessairement un caractère exhaustif.

Dans cette trame, les références sont complétées par des indications précisant la portée des questions et énumérant un certain nombre d’éléments de preuve qui doivent venir à l’appui des réponses apportées par les établissements.

Le référentiel d’évaluation s’appuie sur une modélisation de la conduite d’un établissement à partir des dimensions clés suivantes :

* **Le positionnement institutionnel :** la notion de positionnement intègre l’identification de la place occupée par l’établissement dans son environnement local, national et international, du rôle qu’il entend y jouer et de l’ambition globale qu’il porte. Le positionnement est défini en début et en fin de période, son évolution traduisant la trajectoire de l’établissement.
* **La stratégie institutionnelle :** pour la période de référence, elle associe, d’une part, la traduction en grands objectifs opérationnels de l’ambition portée par l’établissement en lien avec son positionnement et, d’autre part, la mobilisation des moyens (ressources et compétences) pour y parvenir. La stratégie se décline dans les différents domaines d’activités et est sous-tendue par des analyses prospectives. Elle peut être formalisée dans le contrat que l’établissement signe avec le MESR en tant qu’EESPIG.
* **L’organisation :** elle correspond aux choix structurels d’organisation interne faits par l’établissement pour assurer ses missions, la mise en œuvre de sa stratégie et l’obtention de résultats.
* **La gouvernance :** elle inclut l'ensemble des instances, des mesures, des règles et des circuits de décision au service de l’élaboration et de la conduite de la stratégie de l’établissement. La gouvernance articule les dimensions politiques et administratives.
* **Le pilotage :** il se traduit par l’ensemble des dispositifs et des outils mobilisés par l’établissement pour la mise en œuvre opérationnelle de ses orientations stratégiques.
* **Les activités et les résultats :** l’auto-évaluation et l’évaluation externe sont invitées à mettre en regard de la stratégie de l’établissement les résultats obtenus et les moyens déployés pour la mettre en œuvre.

Cette modélisation de la conduite d’un établissement permet d’apprécier l’incidence de ses grandes orientations stratégiques et opérationnelles sur la réalisation de **ses principales missions : recherche, innovation, inscription des savoirs dans la société, formation, vie étudiante et vie de campus.**

**Dans cette trame, il est demandé de mener une analyse SWOT (« Forces, faiblesses, opportunités, menaces ») pour les domaines suivants : 1 à 3 (première analyse), 4 (seconde), 5 et 6 (troisième), 7 et 8 (quatrième).**

Le référentiel dessine le cadre dans lequel l’établissement se livre à son auto-évaluation, après **les réunions d’échange stratégique** qui permettent au Hcéres de préparer avec lui son travail d’analyse.

**L’auto-évaluation ne consiste pas en un simple rapport d’activité. La dimension réflexive et critique est indispensable. L’établissement ne doit pas craindre d’évoquer les éventuels points de vigilance, ou les difficultés qu’il a rencontrées dans la mise en œuvre de ses objectifs.**

L’objectif de l’évaluation institutionnelle est d’être utile et adaptée à l’établissement évalué, en intégrant au mieux ses spécificités et les modulations qu’elles appellent. Certaines questions peuvent ainsi faire l’objet d’un focus parce qu’elles ont un intérêt stratégique particulier pour l’établissement.

Le rapport d’autoévaluation (RAE) est synthétique entre 40 et 60 pages.

Des annexes seront sélectionnées et numérotées, citées dans le rapport en regard des analyses autoévaluatives comme éléments d’objectivation, référencées dans le sommaire ou la table des matières du rapport afin d’en permettre rapidement une vue d’ensemble.

INTRODUCTION DU RAPPORT D’AUTOÉVALUATION

L’introduction du rapport présentera notamment le processus d’autoévaluation mis en place dans l’établissement (méthode, étapes, acteurs, etc.), et, si possible, une réflexion sur la portée et les limites du travail accompli. Elle pourra exposer les actions mises en œuvre pour répondre aux recommandations du précédent rapport d’évaluation (ce suivi des recommandations pouvant également apparaître dans le cœur du rapport).

*…*

DOMAINE 1. LE POSITIONNEMENT ET LA STRATÉGIE

Référence 1. L’établissement définit son positionnement institutionnel.

|  |
| --- |
| * **Q1** : Quelle a été, au cours de la période de référence, la place occupée par l’établissement au sein de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation dans le domaine qui est le sien et à toutes les échelles qui lui paraissent pertinentes (locale, nationale, internationale) ?
* **Q2** : Quel rôle entend-il jouer à moyen terme par rapport à d’autres établissements qu’il juge comparables ou qu’il prend pour référence ? Quelle est son ambition à plus long terme ?
* **Q3** : La communication externe exprime-t-elle les valeurs et engagements de l’établissement ? A-t-elle contribué à son attractivité auprès des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs ? Comment l’établissement en mesure-t-il les résultats ?
 |

*L’évaluation s’appuiera sur des données générales de performance (classements internationaux et nationaux, réussite et insertion des étudiants, etc.) et sur tout document politique ou institutionnel précisant ses valeurs, ses missions, ses objectifs singuliers (statuts, règlement intérieur, etc.).*

*La communication sera évaluée à travers la diversité des supports, leurs contenus les plus représentatifs et les mesures d’audience opérées par l’établissement à leur propos (présence et visibilité sur les réseaux sociaux, etc.).*

*…*

Référence 2. L’établissement définit à partir de son positionnement une stratégie qu’il décline en objectifs opérationnels et dont il assure le suivi.

* **Q1 :** Dans la construction de sa stratégie, et dans ses réponses aux objectifs de son contrat, l’établissement a-t-il formalisé ses priorités dans les domaines suivants : formation, vie étudiante et vie de campus, recherche, innovation, diffusion de la recherche auprès de divers publics ?
* **Q2**: La direction a-t-elle mis en place des indicateurs lui permettant de suivre le déploiement de ces priorités ? Quels sont ces indicateurs ?
* **Q3 :** L’établissement a-t-il formalisé des actions, et le cas échéant, un schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale (DDRS) comprenant un plan d’action et des indicateurs dont il a assuré un suivi régulier ?

*Le jugement évaluatif pourra s’appuyer sur un bilan synthétique du projet d’établissement au cours de la période évaluée (contrat d’établissement, plan stratégique, etc.). De même, seront analysés tous les documents stratégiques internes qui contribuent directement à la mise en œuvre du projet d’établissement. L’évaluation s’attachera en particulier à faire l’analyse des jalons et indicateurs associés à la mise en application du contrat d’établissement (à défaut du projet ou de la lettre de mission de la direction). Un focus sur son tableau de bord décisionnel, quand il existe, permettra d’apprécier la pertinence des indicateurs choisis, au regard de la stratégie, et, l’effectivité de leur suivi par l’établissement.*

*…*

DOMAINE 2. LA POLITIQUE PARTENARIALE

Référence 3. L’établissement construit une politique partenariale dans le cadre de sa stratégie.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quels ont été les principaux partenariats structurants pour l’établissement aux niveaux local, national et international avec d’autres écoles publiques ou privées et avec des universités, en particulier dans le cas de conventions de diplomation, de doubles diplômes, et tout particulièrement pour la mise en œuvre d’actions différenciantes en formation et en recherche ?
* **Q2 :** L’établissement est-il impliqué dans les projets de formation et de recherche du site (association ou intégration effective à une structure de coordination territoriale des opérateurs de l’enseignement supérieur et de la recherche) ?
* **Q3 :** Quels ont été ses partenariats structurants avec le monde économique, social, culturel, et avec les collectivités territoriales ?Quel a été l’impact de ces partenariats ?
* **Q4 :** L’établissement peut-il évaluer l’intensité de ses différents partenariats et leur rôle dans la mise en œuvre de sa stratégie globale ? Le cas échéant, quel bénéfice l’établissement tire-t-il de son association à un regroupement universitaire ?
 |

*L’évaluation s’appuiera ici prioritairement sur l’analyse du nombre et de la qualité des partenariats et sur une cartographie de ceux-ci, ainsi que sur l’appréciation des budgets des partenariats structurants.*

*L’évaluation de l’impact socio-économique, sociétal et culturel inclura notamment l’intégration et la promotion sociale des étudiants, le développement économique des territoires à travers l’innovation et la formation professionnelle, la dissémination de la science, de la culture et/ou l’intervention dans le débat public.*

*Pour les partenariats internationaux, l’établissement est invité à présenter et hiérarchiser les conventions réellement structurantes conclues avec d’autres établissements d’enseignement supérieur ou de recherche, la description des mobilités se faisant dans le domaine 5 (référence 9).*

*…*

DOMAINE 3. LA GOUVERNANCE ET L’ORGANISATION

Référence 4. La gouvernance de l’établissement s’appuie sur une organisation, une communication interne et un système d’information adaptés à sa stratégie.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Comment l’établissement a-t-il défini son organisation ? À quelle fin stratégique et opérationnelle ?
* **Q2 :** Les modalités de gouvernance en place ont-elles permis un niveau suffisant de réactivité et une mise en œuvre rapide et effective des décisions ?
* **Q3 :** Quels sont les éléments qui permettent à l’établissement d’attester l’efficacité de sa gouvernance, qu’il s’agisse du fonctionnement de l’équipe de direction ou de la relation avec les tutelles et financeurs ? Les instances de gouvernance ont-elles favorisé la participation de toutes les parties prenantes à la vie de l’établissement et en particulier des étudiants et des personnels ?
* **Q4 :** L’établissement estime-t-il avoir permis à ses personnels d’avoir une large connaissance de sa stratégie et de ses priorités, et celles-ci ont-elles contribué à créer ou à maintenir un sentiment commun d’appartenance des personnels à l’établissement ?
* **Q5 :** Comment le système d'information répond-il aux objectifs et aux besoins en termes de pilotage de l'établissement ? Quels sont les moyens mis en place pour assurer son efficacité ?
* **Q6 :** Le système d’information (SI) déployé est-il performant et répond-il aux obligations légales en matière de cybersécurité ?
 |

*L’évaluation s’appuiera ici sur une analyse de l’organisation institutionnelle. La pertinence de sa structuration interne (statuts de l’établissement, entités constitutives, composantes, directions, services, règlement intérieur) et les organigrammes généraux et fonctionnels seront exploités, tout comme l’ensemble des documents attestant la fiabilité de l’organisation et de la gouvernance (lettres de mission/mandats, rôle des réunions de direction dans le pilotage stratégique et opérationnel, nombre de réunions par an des principales instances de gouvernance, attribution et rôle des différents services et directions, etc.). La fluidité du fonctionnement pourra être évaluée par une analyse du rôle des conseils, commissions, comités et groupes de travail permettant à l’établissement de déployer sa stratégie. Cette analyse pourra s’appuyer sur une étude des procès-verbaux des conseils et commissions, et de leur diffusion effective auprès des personnels et étudiants concernés.*

*La communication interne devra également être considérée, tant du point de vue des personnels que des étudiants, ainsi que la pertinence des supports utilisés pour la mettre en œuvre.*

*Le SI sera analysé au vu de son efficience relative et des améliorations que l’établissement lui apporte (infrastructures, couverture logicielle, solutions techniques, mise en sécurité, tableau de bord du chef d’établissement comportant une sélection des données et indicateurs essentiels, etc.). On exploitera le cas échéant le schéma directeur des systèmes d’information.*

*…*

**Analyse SWOT sur les domaines 1, 2 et 3.**

*…*

DOMAINE 4. LE PILOTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE

Référence 5 L’établissement met en œuvre sa stratégie en s’appuyant sur une programmation budgétaire qui garantit sa non-lucrativité et la soutenabilité de ses activités.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** L’établissement a-t-il réalisé, au cours de la période, un suivi précis de sa situation financière globale de manière à définir les différentes étapes de sa procédure budgétaire et à fiabiliser sa trajectoire ? Quelle analyse est faite de la répartition interne des moyens et de son efficacité ?
* **Q2 :** Sur quels critères précis, l’établissement fonde-t-il sa non-lucrativité et comment s’attache-t-il à prendre en compte ce principe ?
* **Q3 :** Comment l’établissement s’est-il assuré de la soutenabilité financière de son dispositif de formation et de recherche au regard de ses orientations stratégiques ? A-t-il mis en place des indicateurs et des outils de mesure du coût des formations ?
* **Q4 :** Le niveau de ressources propres est-il jugé suffisant par l’établissement ? Si oui pourquoi, si non quel est le plan d’action envisagé pour l’accroître ? Parmi les ressources propres, comment l’établissement évalue-t-il la place des frais de scolarité et des subventions publiques éventuelles qu’il reçoit ?
* **Q5 :** L’établissement s’est-il appuyé en particulier sur ses outils de suivi et d’analyse de la masse salariale afin de garantir l’efficience de sa gestion et de dégager des marges de manœuvre ?
 |

*La santé financière de l’établissement pourra être analysée à partir des grands indicateurs et ratios au cours de la période (résultats, capacité d’autofinancement, trésorerie, poids des grands types de dépenses et recettes par nature, etc.). L’évaluation s’appuiera sur l’analyse des marges de manœuvre et contraintes qui ont influencé la trajectoire financière associée à la stratégie.*

*…*

Référence 6 : La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie de l’établissement et contribuent à la qualité de vie au travail de ses personnels.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Comment l’établissement s’est-il saisi du levier de la politique de ressources humaines pour développer son projet ?Comment apprécie-t-il la qualité des recrutements des personnels et son attractivité au cours des cinq dernières années ? Quels sont les résultats de son action pour accroître le cas échéant la part d’enseignants-chercheurs à temps plein et le nombre de docteurs et d’habilitations à diriger des recherches (HDR) en son sein ?
* **Q2 :** Quelle évaluation stratégique l’établissement fait-il de la composition du corps professoral permanent et de son évolution, en distinguant les différents statuts proposés à ses personnels, les obligations afférentes en termes de formation, de recherche et de tâches administratives ?
* **Q3 :** En matière de développement des compétences et d’accompagnement des parcours professionnels, comment l’établissement a-t-il concilié les besoins de l’institution et les aspirations des personnels ?
* **Q4 :** Comment l’établissement reconnaît-il l’ensemble des activités et des missions des personnels, y compris dans le domaine de la recherche ?
* **Q5 :** L’établissement considère-t-il qu’il a mis en place un dialogue social permettant d’accroître le degré d’adhésion des personnels et de répondre aux aspirations à une meilleure qualité de vie au travail ?
* **Q6 :** Comment l’établissement intègre-t-illes enjeux de parité, d’inclusion et de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles dans sa politique de ressources humaines ? A-t-il mis en place des dispositifs d’écoute et de signalement permettant de traiter ces sujets, ou encore des dispositifs en faveur des personnels en difficulté ?
 |

*On abordera ici la traduction de la stratégie de l’établissement au travers de ses ressources humaines (RH). L’analyse de l’adéquation entre les politiques de recrutement et cette stratégie s’appuiera sur les grands documents de cadrage (politiques d’emploi, outils de type Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences [Gpeec], lignes directrices de gestion) et sur les données relatives aux statuts, fonctions et missions des personnels, tels que l’établissement les analyse (bilan social).*

*L’impact de la politique de recrutement sera apprécié en termes d’attractivité, de taux d’encadrement et de genre, en lien avec les objectifs stratégiques de l’établissement. La dimension sociale de la politique RH sera appréciée en termes plus qualitatifs (analyse des travaux des instances du dialogue social, lignes directrices de gestion des rémunérations et des promotions, plans de formation, schémas du handicap, prévention des risques professionnels, schémas de la qualité de vie au travail, etc.).*

*…*

Référence 7. L’établissement intègre dans sa stratégie une politique immobilière soutenant son développement.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quel est l’état du patrimoine immobilier ?
* **Q2 :** Quels indicateurs, outils et personnels sont disponibles pour évaluer les coûts de fonctionnement, de renouvellement, les taux d’occupation et l’accessibilité du patrimoine immobilier, notamment si l’établissement n’en est pas propriétaire ?
* **Q3 :** Comment sont élaborés la planification immobilière et son financement ? Comment la stratégie globale de l’établissement et ses besoins dans les domaines de la formation, de la recherche et de la vie de campus sont-ils pris en compte dans cette planification ?
* **Q4 :** Quelle appréciation l'établissement porte-t-il sur la qualité de l'exploitation et de la maintenance de son parc immobilier qu'il assure, le cas échéant, avec les collectivités ou avec d'autres opérateurs (autres propriétaires du parc, prestataires de services...), durant la période de référence ?
* **Q5 :** Comment l’établissement valorise-t-il son patrimoine immobilier ?
* **Q6 :** Comment l’établissement évalue-t-il et améliore-t-il l’impact environnemental de son parc immobilier ?
 |

*On appréciera l’état du parc immobilier, sa structuration, son organisation géographique au moyen de données quantitatives (nombre de m² SDP total, nombre de sites, de bâtiments, taux d'accessibilité des bâtiments, etc.), en spécifiant d’éventuelles contraintes pesant sur le déploiement de la stratégie de l’établissement. L’évaluation de la politique immobilière s’appuiera, si possible, sur des documents de planification (schémas directeurs immobiliers et d’aménagement à long terme ; planification écologique et énergétique ; certifications environnementales, etc.).*

*L’évaluation de la capacité à porter les projets immobiliers ayant une incidence stratégique reposera sur l’analyse des modalités de leur financement (programme interne d’investissement, subventions publiques, mises à disposition, etc.) et sur leur suivi effectif.*

*La qualité de la gestion immobilière sera analysée au vu de l’organisation des fonctions support et d’indicateurs d’exploitation du parc (charges de gestion courante, entretien et rénovation, investissements, produits et dépenses immobilières, taux d’occupation, etc.).*

*L’établissement sera invité, le cas échéant, à apporter des éléments d’appréciation sur l’impact environnemental de ses activités et sur la place qu’y occupe l’immobilier (bilan carbone de l’établissement, bilans d’audit ou de certification environnementale, répartition des bâtiments par classe énergétique et par classe d’émission des gaz à effet de serre, coûts énergétiques, etc.).*

*…*

Référence 8. L’établissement porte une politique globale de la qualité.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** L’établissement a-t-il défini une politique globale de la qualité au cours de la période ? Les personnels et les étudiants sont-ils associés à cette politique ? Celle-ci se traduit-elle par des labellisations ou des certifications ?
* **Q2**: Quels sont les résultats obtenus, notamment en matière de cartographie des risques, de formalisation de procédures (recrutement des enseignants, dialogue budgétaire, inscription des étudiants, diplomation, etc.), de construction de tableaux de bord et d’évaluation des enseignements ?
* **Q3 :** Quelles sont les modalités de prise en compte et de suivi des diverses recommandations de la précédente évaluation du Hcéres mises en place par l’établissement dans le cadre de sa politique de la qualité ?
 |

*L’évaluation s’appuiera ici sur une analyse des orientations générales de la démarche qualité (cadre de mise en œuvre, objets concernés, implication des communautés et parties prenantes), qui seront mises en regard de la réalité des dispositifs.*

*…*

**Analyse SWOT sur le domaine 4.**

*…*

DOMAINE 5. LA POLITIQUE DE LA FORMATION

Référence 9. L’établissement porte une politique de formation et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie.

Caractérisation et déclinaison de l’offre de formation

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quel type d’offre de formation l’établissement a-t-il construit en lien avec sa stratégie (formation diplômante, formation qualifiante, formation professionnalisante, etc.) et dans quel cadre s’inscrit la reconnaissance de la qualité de ses formations (diplôme d’établissement reconnu par l’État – grade ou visa –, diplôme d’ingénieur accrédité, diplômes délivrés dans le cadre d’un conventionnement avec un établissement public, d’un jury rectoral, certification, etc.) ?
* **Q2 :** Comment l’établissement a-t-il construit ou a-t-il fait évoluer son offre de formation et l’articulation entre les cursus au cours de la période de référence ?
* **Q3 :** Comment ont été pris en compte, dans la construction de l’offre de formation, les offres similaires existantes dans l’environnement local ou national le cas échéant, ainsi que les besoins sociaux, économiques et/ou culturels du territoire ?
* **Q4 :** Quelles ont été les difficultés rencontrées ?
 |

*On qualifiera ici l’efficacité et la pertinence de la politique de formation en mettant en relation ses caractéristiques les plus discriminantes avec le positionnement et la stratégie de l’établissement : cadre de diplomation et/ou de reconnaissance des formations, personnalisation des apprentissages, interdisciplinarité ou doubles diplômes, continuum entre les cycles, passerelles, dispositifs de soutien aux étudiants, etc.).*

*On valorisera les partenariats académiques qui sous-tendent l’offre dispensée, ainsi que la participation éventuelle des acteurs économiques, sociaux et/ou culturels à la construction de l’offre et des activités pédagogiques.*

*…*

Adossement à la recherche et politique documentaire

|  |
| --- |
| * **Q5 :** Quelles ont été les orientations choisies, en matière d’adossement à la recherche, pour la politique d’initiation et de formation à la recherche ? Quel regard porte l’établissement sur les résultats et la qualité des dispositifs et moyens mis en place ?
* **Q6 :** L’établissement offre-t-il des dispositifs de formation à l’intégrité scientifique et à l’éthique de la recherche ?
* **Q7 :** En quoi la politique documentaire et son incidence sur la mise à disposition des ressources a-t-elle servi efficacement les besoins de la formation et le lien entre formation et recherche ?
 |

*L’établissement produira un tableau des effectifs de ses enseignants, enseignants-chercheurs, docteurs ou encore titulaires de HDR impliqués dans la formation à la recherche et dans l’ensemble des formations de l’établissement au cours de la période, leur statut éventuel (vacataire, salarié à temps partiel ou permanent). Trois analyses permettront d’objectiver le lien entre formation et recherche : la première sur la dimension méthodologique de la recherche enseignée dans cours de formation à la recherche dispensés, lorsqu’ils existent, tout au long du cursus ; la deuxième sur l’efficacité des services de la documentation en formation et en recherche (fréquentation, horaires d’ouverture, appui pédagogique des personnels, dispositifs à distance…) ; et la dernière sur la formation doctorale ou de troisième cycle articulée avec la politique de formation et de recherche, en participant, le cas échéant, à une école doctorale portée par un EPSCP.*

*…*

Internationalisation des formations

|  |
| --- |
| * **Q8 :** Quelles ont été au cours de la période les mobilités entrantes et sortantes des étudiants, et comment l’établissement les a-t-il développées en s’appuyant sur ses partenariats internationaux, sur des dispositifs de soutien financier, d’accueil, et sur des dispositifs pédagogiques préparatoires ?
* **Q9 :** Comment l’établissement a-t-il cadré les modalités d’enseignement des langues étrangères et d’enseignement en langue étrangère dans les cursus de formation, ainsi que les modalités de passation des certifications étrangères et de leur articulation avec les cursus ?
* **Q10 :** Les personnels administratifs et enseignants ont-ils également bénéficié de mobilités ?
 |

*L’établissement s’appuiera entre autres sur des données détaillant l’évolution, au cours de la période évaluée, des flux d’étudiants en mobilité : étudiants internationaux inscrits dans les cursus ; mobilité étudiante encadrée entrante (ERASMUS et hors ERASMUS) par année de formation ; mobilité étudiante encadrée sortante (ERASMUS et hors ERASMUS), double-diplômés, etc. La dimension internationale de la politique de la formation sera abordée à travers les grandes options de coopération internationale décrites dans le domaine 2 et les flux qui en découlent, la quantification de ces derniers étant un marqueur essentiel des résultats obtenus. L’enseignement en langue étrangère (et notamment la part des enseignements et des formations délivrés complétement en anglais par cycle d’études) sera évalué par ses bénéfices à des fins d’attractivité internationale et en appui aux mobilités entrantes et sortantes.*

*…*

Professionnalisation des formations

|  |
| --- |
| * **Q10 :** Le développement de la formation continue et de l’alternance est-il considéré par l’établissement comme un axe stratégique (rayonnement, liens avec la Région et les entreprises, inscription dans les dispositifs de France 2030, ressources propres) ? Si oui, comment cela s’est-il traduit au cours des cinq dernières années en termes de modalités d’accueil, d’encadrement et d’ingénierie de formation ?
* **Q11 :** L’établissement juge-t-il adapté le volume des parcours professionnalisants ? Comment mobilise-t-il ses partenariats du monde socio-économique ou ses partenariats académiques pour développer ces parcours ?
* **Q12 :** L’établissement prépare-t-il concrètement ses étudiants à l’insertion professionnelle et les forme-t-il à l’entrepreneuriat ?
 |

*En s’appuyant notamment sur des données d’effectifs inscrits dans les formations par apprentissage et dans les formations continues, ainsi que sur l’évolution des ressources propres liées à ce type de formation, l’établissement évaluera la place qu’occupent ces modalités d’enseignement dans sa stratégie de formation. Les informations quantitatives et qualitatives relatives à l’insertion des étudiants permettront également de qualifier l’impact socio-économique et territorial de son offre de formation au cours de la période évaluée.*

*…*

DOMAINE 6. LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

Référence 10. L’établissement développe un ensemble de dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de son offre de formation et de la diversification des pratiques pédagogiques des enseignants.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Dans quelle mesure le cadre de définition des programmes de formation a-t-il favorisé la progression pédagogique et la cohérence entre les objectifs, les contenus, les méthodes d’enseignement, les résultats attendus et leur mode d’évaluation ? Comment sont développées l’approche par compétences et l’approche programme en appui de la progression et de la cohérence pédagogiques ?
* **Q2 :** Quel bilan l’établissement tire-t-il de sa politique d’innovation pédagogique (modes d’enseignements, espaces pédagogiques configurés selon les besoins, ressources numériques et enseignement à distance) en formation initiale, et comment inclut-il dans ce bilan le développement des formations continues et en apprentissage ?
 |

*On évaluera ici la qualité pédagogique de l’offre de formation et son évolution au cours de la période. Plusieurs indicateurs, ayant valeur de preuve, seront considérés : le déploiement de l’approche par compétences et de l’approche programme, le développement d’une pédagogie centrée sur l’étudiant (pédagogie par projet, enseignements inversés, etc.), la numérisation des enseignements, la valorisation des compétences acquises par ses étudiants dans les cursus ou en dehors de ceux-ci.*

*…*

Référence 11. L’établissement analyse l’attractivité, la performance, la pertinence et la soutenabilité de son offre de formation ; il analyse le parcours des étudiants et favorise leur réussite depuis leur orientation jusqu’à leur insertion professionnelle.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** À quel niveau et pour quel type de formation l’établissement juge-t-il le plus important d’être attractif ? Quels sont les critères de mesure de son attractivité ? Quels résultats la politique menée a-t-elle obtenus pour renforcer l’attractivité des formations en fonction des priorités définies ?
* **Q2 :** Les dispositifs d’information-orientation des étudiants sont-ils efficaces et pertinents au regard des objectifs que l’établissement s’est donnés tant sur le plan de l’attractivité de ses formations que sur celui de l’accompagnement vers la réussite ?
* **Q3 :** De quels indicateurs – réussite, insertion, maîtrise des coûts, etc. – l’établissement dispose-t-il et comment s’en sert-il pour apprécier les performances respectives de chacune de ses formations ?
* **Q4 :** Au regard de la mesure de l’insertion professionnelle et des grands défis actuels, quelle appréciation l’établissement porte-t-il sur la pertinence de son offre et comment la fait-il évoluer ? Un ou des conseils de perfectionnement sont-ils en place ?
* **Q5 :** Quel est le degré de généralisation de l’évaluation des formations et des enseignements par les étudiants ? En quoi celle-ci permet-elle une amélioration continue de l’offre ?
* **Q6 :** L’analyse du coût des formations (*cf.* référence 5, Q2) a-t-elle conduit à une adaptation des capacités d’accueil ou des dispositifs pédagogiques de manière à assurer des conditions satisfaisantes d’encadrement de tous les étudiants ?
 |

*L’établissement décrira les dispositifs d’information-orientation, et les dispositifs de communication sur l’offre de formation, mis en place par l’établissement, et leur incidence sur l’amélioration de l’attractivité des formations auprès des différents types de publics (lycéens, étudiants, dont internationaux, stagiaires de la formation continue, etc.). Il s’appuiera sur les données d’évolution des candidatures et des inscriptions de ces publics, en utilisant, s’il y a lieu, les indicateurs produits dans le cadre de la mise en œuvre de Parcoursup.*

*Les taux de réussite par diplôme, année, ainsi que les taux de redoublement, d’abandon ou de réorientation seront analysés au regard des moyens pédagogiques consacrés à l’aide à la réussite.*

*L’insertion professionnelle sera analysée en décrivant les types d’insertion (dans le champ des compétences acquises, en dehors de ce champ de compétences) et les revenus moyens des jeunes diplômés au regard du niveau de qualification acquis.*

*…*

**Analyse SWOT sur les domaines 5 et 6.**

*…*

DOMAINE 7. LE DÉVELOPPEMENT ET LE SOUTIEN DE LA VIE ÉTUDIANTE

Référence 12 : L’établissement soutient le développement de la vie étudiante et de la vie de campus, l’engagement des étudiants dans la gouvernance, et il favorise le bien-être étudiant.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quelles sont les orientations stratégiques qui sous-tendent la politique de développement de la vie étudiante et de la vie de campus de l’établissement et les moyens qui lui sont affectés ? Comment les enjeux de parité, d’inclusion et de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes y sont-ils intégrés ? L’établissement peut-il se prévaloir de résultats significatifs sur ce point ? En quoi contribue-t-il à la promotion de l’égalité des chances (accueil de boursiers dans les formations, publics spécifiques…) ?
* **Q2 :** Quels sont les dispositifs d'accompagnement mis en place en termes de politique sociale dans les champs de l'aide sociale, du logement, de la restauration, de l'accès à la culture ou de la mobilité géographique nationale ou internationale ?
* **Q3 :** Dans quelle mesure l’établissement délègue-t-il la responsabilité en matière de services à l’étudiant au Crous ou à d’autres partenaires et quelles actions estime-t-il nécessaire de piloter directement ?
* **Q4 :** Comment les associations étudiantes, et d’*alumni*, participent-elles au développement de la vie étudiante ? Quelle part des ressources de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est destinée au soutien des associations et des initiatives portées directement par les étudiants ?
* **Q5 :** Comment est reconnue, valorisée et encouragée l’implication des étudiants dans la gouvernance et dans les instances délibérantes de l’établissement ?
 |

*Des éléments de preuve, tels que le poids des budgets consacrés à la vie étudiante et à la vie de campus dans ses différents aspects (social, santé physique et mentale, culture, sport), l’utilisation de la CVEC, le taux de boursiers, la part des étudiants en situation de handicap, etc., constitueront des indicateurs privilégiés. Il en va de même pour la participation des étudiants aux instances, la reconnaissance de l’engagement étudiant, etc. La qualité de la vie et de l’expérience étudiante sera également appréciée, compte tenu des conditions matérielles et environnementales, de la mise en place et de la mobilisation de dispositifs de détection, d’accompagnement et de soutien aux étudiants fragilisés psychologiquement, ou encore de la mise en œuvre d’actions de sensibilisation et de formation des personnels sur le bien-être étudiant.*

…

**Analyse SWOT sur le domaine 7.**

…

DOMAINE 8. LA POLITIQUE, LE PILOTAGE ET LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Référence 13. La politique de recherche de l’établissement obtient des résultats en cohérence avec ses orientations structurantes.

Choix stratégiques

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quels sont les différents types de recherche menée par l’établissement (recherche fondamentale, recherche appliquée, expertise…) ?L’établissement en a-t-il déduit un positionnement spécifique ?
* **Q2 :** La politique de la recherche de l’établissement repose-t-elle sur des axes stratégiques structurés et partagés au sein de la communauté durant la période de référence ?
* **Q3 :** L’établissement a-t-il défini une méthodologie d’évaluation de ses activités de recherche et des résultats qu'elle produit – notamment la recherche appliquée et l’expertise –, pour garantir l’originalité de ses apports, leur évaluation et diffusion ?
* **Q4 :** Comment a évolué la production scientifique de l’établissement et quels ont été ses succès majeurs pendant la période de référence ? Dans quelle mesure cette évolution correspond-elle aux objectifs de la stratégie de l’établissement en matière de recherche ?
 |

*L’établissement est invité à produire une caractérisation analytique de ses productions scientifiques et de ses publications, résultant de l’activité de ses enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants au cours de la période de référence. D’éventuels documents de présentation de la stratégie de recherche (axes, thèmes, projets structurants, etc.) sont également à analyser, comme les conventions avec des partenaires de recherche, dont les partenaires internationaux. L’établissement pourra mentionner tout élément permettant de cadrer les sujets d’intégrité scientifique (charte, référent, etc.) ou encore de la science ouverte.*

*…*

Organisation de la recherche et partenariats

* **Q5 :** Quelle forme d’organisation de la recherche l’établissement privilégie-t-il (partage de la tutelle d’un ou de plusieurs laboratoires de recherche reconnus ; inscription de ses enseignants-chercheurs dans des unités de recherche externes reconnues ; unités de recherche internes) et pour quelles raisons ? Quels bénéfices en retire-t-il pour une conduite efficace et efficiente de sa politique de la recherche ?
* **Q6 :** Comment l’établissement participe-t-il à l’internationalisation des activités de recherche : partenariats académiques ; inscriptions dans l’espace européen de la recherche (contrats et projets européens de recherche) ; organisation de colloques internationaux ?

*À partir d’éléments d’analyse de son potentiel de recherche (nombre d’enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants…) et d’une cartographie des entités de recherche auquel il participe, l’établissement apprécie l’adéquation entre ce cadre de mise en œuvre et sa contribution effective à la production de nouvelles connaissances dont il définit l’originalité éventuelle et le rayonnement. Plus particulièrement, la quotité de travail consacrée à la recherche par rapport aux autres activités de l’établissement fait l’objet d’une appréciation quant à son adaptation aux objectifs de recherche que l’établissement s’est donnés.*

…

Référence 14. L’établissement mène une politique de ressources et de soutien à la recherche.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Un budget permettant d'appuyer la politique de recherche et les activités qu'elle implique a-t-il été défini ? Si oui, comment est-il structuré et quel poids a-t-il dans le modèle économique de l’établissement ?
* **Q2 :** Comment l’établissement s’est-il organisé pour aider au montage des projets, aux réponses aux appels à projets ? Quelle est la nature du soutien apporté à l’organisation de manifestations scientifiques et à l’accueil de chercheurs extérieurs à l’établissement ?
* **Q3 :** L'établissement a-t-il une politique de recrutement spécifiquement consacrée à l'emploi de chercheurs et d'enseignants-chercheurs et cette politique se réfère-t-elle aux standards académiques existants (recrutement de docteurs ou d'HDR, qualification par le CNU ou équivalence, publicité de la fiche de poste et ouverture du recrutement, poids des critères de qualité scientifique…) ?
* **Q4 :** (*en cohérence avec la référence 6, Q4*) En matière de gestion des ressources humaines, comment l’établissement gère-t-il les activités de recherche de ses personnels (place dans leur contrat de travail, valorisation de carrière, politique d’intéressement) ?
 |

*Ici, les résultats de la production scientifique de l’établissement sont à croiser avec son potentiel scientifique – financements, équipement, dispositifs, etc. –, tout en distinguant le renfort apporté éventuellement par les partenaires scientifiques. Des éléments de preuve, tels que les documents de présentation budgétaire de la politique de la recherche soumis à la commission recherche (ou à son équivalent), les lignes de gestion définissant les missions et le recrutement des enseignants-chercheurs, ou encore le nombre de projets déposés et obtenus, constitueront des indicateurs-clés de cette politique de soutien.*

…

Référence 15. L’établissement mène une politique d’innovation et d’inscription de la science dans la société qu’il appuie par des moyens appropriés.

|  |
| --- |
| * **Q1 :** Quelle stratégie et quels moyens (humains, financiers, techniques) l’établissement a-t-il mis en place en matière d’innovation et comment analyse-t-il ses contributions majeures et ses principaux succès dans ce domaine : contrats de recherche partenariale, dépôts de brevets, création d’entreprises, prestations de services… ?
* **Q2 :** Quelle stratégie et quels moyens (humains, financiers) l’établissement met-il en place en matière d’inscription de la science dans la société ? Comment définit-il ses priorités dans ce domaine, analyse-t-il ses réussites et leur impact sur l’ensemble des parties prenantes ?
 |

*L’établissement est invité à démontrer comment il a développé des projets partenariaux avec des entreprises et/ou des prestations de services et d’expertise qui lui permettent de valoriser ses savoir et savoir-faire. À cet égard, il est également attendu que soient analysés, le cas échéant, les dépôts de brevets éventuels, ainsi que toutes les formes de valorisation de la propriété intellectuelle dont l’établissement peut se prévaloir. L’autoévaluation est également l’occasion de présenter les actions essentielles de l’établissement en matière de diffusion de la culture scientifique (expositions, manifestations scientifiques, publications de vulgarisation, réalisations audiovisuelles…), et notamment à destination de publics spécifiques, l’impact de ce ces réalisations faisant l’objet d’analyses autoévaluatives.*

…

**Analyse SWOT sur le domaine 8.**

…

Conclusion du RAE

…